

Sujet : Projet Parc Éolien Mont Ste-Marguerite

Aux Intervenants IMPACTÉS : Demande de BAPE

Considérant :

- 1) Que les citoyens résidents occupants sont installés depuis des années et décennies dans les territoires de

St-Jacques de Leeds, St-Pierre de Broughton, Sacré-Cœur de Jésus, St-Sylvestre, St-Séverin, Tring-Jonction, East-Broughton, etc., profitant d'un milieu de vie calme et paisible, étant de vaillants travailleurs agricoles manuels, assidues à de longues heures de labeur, nécessitant un repos bien mérité et récupérateur.

Et/ ou soient des citoyens conquis et venus s'installer, INVESTISSANTS, pour la nature paisible, pour la vie en famille, dans un milieu naturel, paisible jour et nuit.

Et/ ou soient des retraités avec leur famille installés dans ces milieux paisibles. Jours et Nuits.

Dans l'ensemble, des citoyens recherchant et désirant un milieu de vie paisible, loin des lieux citadins.

Jours

et nuits

- 2) Considérant que St-Sylvestre est un village hors zone éolien profitant uniquement de bénéfices monétaires, tout en préservant ce milieu de vie paisible et de qualité, tout en conservant son originalité et sans impacts ERRATIQUES, mais tout à la fois l'imposant aux voisins. C'est-à-dire les voisins des municipalités limitrophes.
- 3) Considérant que les citoyens et plus particulièrement ceux de St-Pierre de Broughton, et de St-Jacques de Leeds subissent et/ ou sont témoins des impacts pendant les constructions et l'exploitation de ces méga- générateurs maintenant et pour les 20 prochaines années au moins. Que les autres citoyens des autres villages voisins sont témoins des bouleversements apportés par celui de la zone industrielle DES MOULINS, déjà en fonction. Un parc situé au sud de celui prévisible de Ste-Marguerite...
- 4) Considérant que nous devons subir la détérioration de notre milieu de vie autant au point de vue visuel qu'auditif et dommageable à plus ou moins long terme sur la santé physique et mentale. Tout en nous occasionnant des préjudices à moyen et long terme.
- 5) Des préjudices reliés non seulement au Parc éolien des Moulins, mais étant pris en souricière avec un 2^e en projet (Parc éolien mont Ste-Marguerite) nous nous retrouverons donc avec vallées et collines (habitées) enclavées entre les deux.

D'un côté des éoliennes de 2.3 MW du Parc Des Moulins et de l'autre des 3.2 MW (projet du Mont Ste-Marguerite). Les éoliennes pour le projet du Mont Ste-Marguerite une fois et demie plus énormes que ceux que nous connaissons déjà.

Battant à tous vents au bout d'un pylône, par une méga voile immense. Soumis aux forces dynamiques ERRATIQUES 24 heures par jour, 7 jours sur 7 et cela jours et nuits.

- 6) Considérant que la soirée d'information du 8 juillet 2015, n'a pas répondu à toutes les interrogations, Que la population du milieu est tenue dans l'ignorance des impacts évidents. Réels. Effleurant superficiellement les changements d'envergures prévus dans notre environnement rural, transformé en zone industrielle pour une production énergétique fantaisiste non justifiée, sans fourniture énergétique local.
- 7) Considérant qu'il serait important d'avoir des réponses à toutes nos interrogations, pertinentes aux bouleversements à double expositions de deux parcs éoliens à faible distance et en Co visibilité en certains endroits; des différents ministères publiques ainsi que des avis d'organismes privés; experts et autres, sur la définition de ces nouvelles méga patentes aéros génératrices , parmi les plus énormes en Amérique en milieu habité rural. Une définition, démonstration, explication sont fortement désirées.
- 8) Considérant que des membres du CA d'ACORP ont assistés à la réunion du 8 juillet 2015 à St-Sylvestre.
Et à plusieurs autres du genre, celle-ci nous laisse perplexe tant qu'à la démonstration floue et les réponses apportées. Démontrant l'incompétence et/ ou l'ignorance du sujet traité.
- 9) Considérant l'urgence en la demeure, quelques citoyens du milieu visé, se sont activés pour sonder et consulter bénévolement leur milieu, leurs voisins, etc... La majorité ignorant le sujet des éco-constructions pressenties, dans un avenir proche, dans le voisinage et leur région. Ils ont donc ressenti l'urgence de réagir en appuyant et en s'inscrivant à une demande de BAPE. Les appuis sont de 99%. En fait comme dans tout milieu averti d'avance des moyens disponibles offerts par la société de droits ...soit un BAPE...pour une information transparente et publique.
- 10) Considérant que seulement une trentaine de propriétaires terriens auront droit à des redevances et à de l'argent pour ces mégas machins virevoltant dans tous les sens, ERRATIQUES, Les profits seront donc à sens unique. Rien pour ces voisins et des centaines de personnes qui seront exposés mais non compensés.

- 11) Que la date limite pour une demande d'audition du BAPE est le 30 juillet 2015. Que les 109 citoyens occupants résidents, adhérents à une demande de BAPE ont pu, chacun, consulter la carte préparée par le promoteur des emplacements prévus (référence annexes P3) pour chacune des 45 éoliennes de 3.2 MW , émanant des annexes du VOL 3 page 101, du DOC Ste-Marguerite, placées à l'endos de chaque demande de BAPE, La consultation et les demandes effectuées sont transparentes. .
- 12) Considérant qu'en statistique 7 sur 10 des ÉO-proprétaires aux nombres seulement limités d'une trentaine environ, sont des résidents de l'extérieur du périmètre du parc. Allant de soi que ne vivant pas sur les lieux, bien à l'abri et loin des inconvénients, ils n'auront pas à subir les inconvénients que les résidents permanents devront vivre de façon continue. En général les propriétaires terriens qui acceptent de laisser installer ces éo-machins dans leur propriété le font au bout de leur terre à environ à 1 mille de leur maison, bien en retrait des énormes nuisances, Éo aero génératrices, sachant trop bien ce que ces machins apportent comme bouleversements. JOURS et NUITS au gré du vent, températures et SAISONS...AGGRAVANTS... ERRATIQUES. Le seul et unique intérêt étant l'ARGENT, au détriment du milieu habité et de voisins immédiats.
- 13) Considérant qu'il serait important d'avoir des réponses de différents organismes publiques : Environnement, CPTAQ, Énergie, etc. ... Ainsi que d'organismes privés et d'experts indépendants, et non seulement l'expertise du convoiteur exploitant promoteur. Sans qu'aucun autre sujet pertinent comme celui de la santé, l'immobilier etc. n'ait été abordée ce soir du 8 juillet 2015 ???
- 14) Considérant que le temps disponible de moins de 10 jours de préparation et que la consultation bénévole citoyenne du milieu impacté est concluante. Que pour l'intérêt et le bien-être du milieu rural directement impacté et nous voulant représentants de l'ensemble du milieu habité impacté dans un territoire de villages ou les règlementations diffèrent et/ou sont parfois même inexistantes. La majorité des citoyens tenus dans l'ignorance factuelle.
- 15) L'association ACORP (ASS. Com. Org. Résidents. Propriétaires) demande que soit tenue des Audiences Publiques en environnement (BAPE Enquête) pour le projet du parc éolien St-Marguerite dans les municipalités de St-Sylvestre, St-Séverin et Sacré-Cœur de Jésus , Débordant dans les Municipalités riveraines ci-haut référés : St Jacques de Leeds, St-Pierre de Broughton, Etc.

Merci de votre attention,

Meilleures Salutations,

C. Noël / Prés, ACORP Ass. Comm. ORG. Résidents Propriétaires